

AR PREFECTURE

017-211701099-20190812-12_08_2019_58AP-AI
Regu le 12/08/2019

COMMUNE DE CLAVETTE CHARENTE-MARITIME

ARRETE N° 12-08-2019-58AP DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES ATTRIBUEES AU 4^{ème} MAIRE-ADJOINT

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°31-03-2014-27AP

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-23 ;

Vu la séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints au maire ;

Considérant la nécessité, pour la bonne administration communale, de déléguer à Madame Chantal CHERPRENET-QUINTIN, quatrième maire-adjoint, un certain nombre d'attributions ;

ARRETE

I. Dans le domaine de l'animation, la culture et le sport, les relations avec les associations.

Article 1 : Madame Chantal CHERPRENET-QUINTIN, quatrième maire-adjoint, est déléguée et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à :

- l'animation,
- la culture et le sport,
- les relations avec les associations.

Article 2 : délégation permanente est donnée à Madame Chantal CHERPRENET-QUINTIN, quatrième maire-adjoint, à l'effet de signer tous les documents, courriers et décisions liés aux dossiers énoncés à l'article 1.

II. Dans le domaine de bibliothèque municipale.

Article 1 : Madame Chantal CHERPRENET-QUINTIN, quatrième maire-adjoint, est déléguée et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à :

- la responsabilité de la bibliothèque municipale.

Article 2 : délégation permanente est donnée à Madame Chantal CHERPRENET-QUINTIN, quatrième maire-adjoint, à l'effet de signer tous les documents, courriers et décisions liés aux dossiers énoncés à l'article 1.

AR PREFECTURE

017-211701099-20190812-12_08_2019_58AP-AI
Regu le 12/08/2019

III. Dans le domaine de l'urbanisme :

Article 1 : Madame Chantal CHERPRENET-QUINTIN, quatrième maire-adjoint, est déléguée en premier lieu, seulement en l'absence de Madame le Maire, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'urbanisme :

- Participations à la réalisation d'équipements publics (P.V.R. ; P.R.E.)
- Certificats d'urbanisme
- Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables.
- Travaux de révision de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

IV. Dans le domaine des affaires financières :

Article 1 : Madame Chantal CHERPRENET-QUINTIN, quatrième maire-adjoint, est déléguée en premier lieu, seulement en l'absence de Madame le Maire, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées aux affaires financières :

- Signatures des bons de commandes
- Signature des bordereaux de mandats
- Signature des bordereaux de titres
- Signatures des certificats administratifs et courriers relatifs aux finances et à la comptabilité communale.

Ampliation du présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier municipal
- L'intéressée

Fait à Clavette, le 12 août 2019,

Le Maire,
Sylvie GUERRY-GAZEAU

Certifié exécutoire compte tenu
De la réception en Préfecture le :
De l'affichage le : **12 AOUT 2019**